

**DÉCISION DU CONSEIL****du 9 juillet 2013****portant nomination d'un membre néerlandais et d'un suppléant néerlandais du Comité des régions**

(2013/371/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE <sup>(1)</sup> et 2010/29/UE <sup>(2)</sup> portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M<sup>me</sup> Annemieke TRAAG.
- (3) Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Rogier van der SANDE en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membre:

— M. Rogier van der SANDE, *member of the Executive Council of the Province of Zuid-Holland,*

et

b) en tant que suppléant:

— M<sup>me</sup> Annemieke TRAAG, *member of the Executive Council of the Province of Gelderland.**Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 9 juillet 2013.

*Par le Conseil**Le président*

R. ŠADŽIUS

<sup>(1)</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22.<sup>(2)</sup> JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.